

## MASQUES DIM

### Un scandale de plus !

Après le manque de masque,  
Après le masque qui rétrécit au lavage,  
Après le masque qui protège moins,  
**Le masque DIM serait toxique !**



Alors qu'à Berlin les autorités installent des purificateurs d'air dans les classes, qu'en Italie 40.000 enseignants supplémentaires et 10.000 auxiliaires ont été embauchés depuis cette rentrée pour réduire le nombre d'élèves par classe et améliorer le nettoyage et la salubrité des locaux scolaires... En France, alors que les établissements scolaires sont les principaux foyers de circulation du virus, les autorités affirment que les enfants de moins de 11 ans ne sont pas contagieux et, depuis la mi-septembre, le protocole sanitaire a été allégé afin que les élèves d'une classe ne soient plus considérés comme cas contacts lorsque l'un d'entre eux est positif. Le premier Ministre a déclaré que « les écoles doivent rester ouvertes, à n'importe quel prix »...

### Pour le gouvernement, quel est donc le prix de la santé des enseignants ?

Différents articles de presse affirment que les masques DIM fournis aux personnels de l'Education nationale seraient toxiques. Ils sont traités à la **zéolite de cuivre et d'argent**, substances considérées comme toxiques pour la santé humaine et l'environnement. La zéolite d'argent et de cuivre ne sont pas approuvées en tant que substances actives existantes destinées à être utilisées dans les produits biocides des types de produits 2 et 7 (décision de l'Union Européenne en date du 27/11/2019). Ce type de produit est celui des désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Le Ministre Blanquer a été interpellé sur le sujet, sans y répondre, par une députée à l'Assemblée nationale.

En savoir +

[Nouvel Obs](#)  
[France inter](#)  
[Reporterre](#)

Lors de l'audience du mercredi 30 septembre, le SNUDI FO 13 a alerté le nouveau DASEN sur la qualité des masques fournis aux collègues.

Le syndicat a également publié une [pétition](#) adressée à la représentante du Ministre pour exiger que notre employeur prenne les mesures indispensables pour nous protéger face au Coronavirus. Nous savions déjà que ces masques étaient inefficaces, comme l'indique lui-même le fabricant, et comme l'a confirmé l'ARS de Paris (ainsi que d'autres ARS) en plaçant les personnels qui les portaient en isolement (alors que les équipes d'ATSEM ne l'étaient pas quand elles portaient des masques chirurgicaux). **Il s'agit donc d'un nouveau scandale dans le scandale.**

De plus, de nombreux personnels à risques ont demandé à bénéficier de masques chirurgicaux de type 2. Ceux qui en bénéficient s'étonnent en prenant connaissance des informations figurant sur les boîtes de masques qui leur sont livrés par la DSDEN des Bouches du Rhône. Il est en effet indiqué que ces masques sont de **simples masques faciaux non médicaux** et non des masques chirurgicaux de type 2 comme indiqué dans le décret n° 2020-1098 du 29-8-2020 ; circulaire du 1-9-2020. Nos collègues s'interrogent : **ces masques ont-ils les qualités nécessaires permettant de protéger les personnels à risque dont l'état de santé est souvent très fragile ? Ces masques les protègent-ils efficacement lorsqu'ils font classe devant des élèves non masqués qui ne peuvent respecter les gestes barrières ?**

Les enseignants du premier degré et les AESH sont au contact permanent des élèves (sans masques et sans distanciation) dans un lieu clos et sont donc particulièrement exposés au risque d'être contaminés à la COVID-19, dans le cadre de leur activité professionnelle.

**Pour le SNUDI-FO 13, les masques DIM doivent être immédiatement retirés et de vrais masques chirurgicaux de type 2 doivent être fournis en urgence à tous les personnels de l'Education Nationale.**



Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes vient d'écrire un [courrier](#) demandant de « ne plus utiliser ces masques DIM dans l'attente de précisions sur la réalité du risque. Ces derniers ne seront plus distribués par les services de l'Etat ».



## CONSIGNES DU SYNDICAT

1/ Le SNUDI FO 13 va déclencher une procédure d'alerte auprès du CHSCT 13

2/ Dans cette attente, **évitez de porter ce masque DIM** et préférez un masque personnel en tissu ou un masque de type 2 (chirurgical) pour votre sécurité. Nous vous conseillons de garder la facture de votre achat pour une éventuelle demande de remboursement par votre employeur !

3/ Remplissez massivement et **sans attendre** une fiche RSST ( [ICI](#) ou en PJ) afin d'acter le problème et de demander un matériel de protection adapté.

[Exemple type de demande](#) (à adapter selon votre situation) :

« Nous sommes pourvus en masques traités à la zéolite de cuivre et zéolite d'argent, substances vraisemblablement nocives et dangereuses pour la santé. Je demande à mon employeur la fourniture de masques FFP2, de masques chirurgicaux de type 2, en quantité suffisante, afin de pouvoir exercer dans des conditions sécurisées, sereines, et qui ne portent pas atteinte à ma santé... »

Adressez votre fiche RSST à votre IEN + [copie au syndicat](#)

4/ sans réponse de votre hiérarchie, vous seriez alors en droit de remplir une fiche DGI (Danger Grave et Imminent) à [télécharger ICI](#)

### Le SNUDI FO 13 rappelle ses revendications sur la protection des personnels



- Des masques FFP2 pour tous les personnels vulnérables (enseignants, AESH, ...) et à minima de véritables masques chirurgicaux de type 2 pour tous à raison de 3 par jour (un par demi-journée, un pour la pause méridienne) ;
- Du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante pour chaque personnel et dans toutes les écoles ;
- Des lingettes virucides pour chaque personnel ;
- L'abrogation du jour de carence, particulièrement dans le cas d'une infection Covid-19 ;
- La reconnaissance de l'imputabilité au service en cas de contamination Covid-19 ;
- Le suivi médical des personnels à risques par la médecine de prévention ;
- Une priorité pour tous les enseignants et les AESH leur permettant de passer les tests en urgence et d'obtenir les résultats en quelques heures (comme ce fut le cas pour le Premier ministre ...)
- Le ministre ne peut pas se décharger sur les directeurs de sa responsabilité en matière d'isolement des élèves et des personnels. Afin que ceux-ci soient protégés, ces décisions doivent être notifiées par écrit par l'ARS ou (et) la Directrice académique ou par l'IEN.
- Un plan d'urgence de recrutement d'enseignants supplémentaires et d'aménagement de salles de classe, afin de limiter le nombre de personnes par salle et généraliser les groupes réduits qui limiteront la propagation du virus et permettront un rattrapage pour nos élèves. De même un aménagement des salles des maîtres est indispensable.



### SIGNEZ LA PETITION EN LIGNE ICI

[téléchargez la pétition pour la faire signer dans votre école !](#)

A renvoyez par mail à [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)  
par courrier au **13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE**



PLUS QUE JAMAIS,  
POUR VOUS PROTEGER

**SYNDIQUEZ-VOUS !!!**

Bulletin d'adhésion de rentrée à  
[télécharger >>ICI<<](#)

Dans ce bulletin d'adhésion spécial de rentrée, vous ne paierez que les 4 derniers mois de l'année 2020 (septembre à décembre 2020) car nous fonctionnons par année civile. En janvier 2021, vous recevrez votre reçu fiscal pour déduire 66% de la somme versée de vos impôts 2021 et vous pourrez alors renouveler votre cotisation pour l'année complète 2021.

## SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

